RÈGLEMENT DU CONCOURS

'GOURMET4YOU DAYS'

ARTICLE 1 – Généralités

L'organisateur (l'« Organisateur ») du concours est la société Sodexo Pass Belgium, immatriculée à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro BE0403.167.335, et dont le siège social se trouve à 1050 Bruxelles, boulevard de la Plaine 15.

L'Organisateur peut faire appel à une entreprise tiers (le « Tiers ») afin de mettre en place le concours et que ce dernier puisse fournir des prix.

ARTICLE 2 – Conditions de participation

L'action est réservée à toute personne physique majeure :

- titulaire de la Sodexo Card® avec des chèques-repas électroniques Sodexo (Lunch Pass®) ;
- qui s'est inscrit pour le concours sur http://sodexo4youdays.sodexo4you.be/fr avec ses coordonnés exactes et complètes.

Ci-après appelée : le « Participant »

Le Participant veille à compléter ses coordonnés de manière complète et exacte et l'Organisateur n'est pas responsable d'éventuelles falsifications. Un profil falsifié n'est pas valable et son auteur peut être exclu de la participation au concours.

Chaque Participant peut concourir plusieurs fois au concours dans la période convenue par l'action (du 1er décembre 14h au 31 décembre 2018 à 23H59 précises).

ARTICLE 3 – Participation

La participation au concours passe par le respect des conditions suivantes :

a. répondre aux deux questions du concours sur le site Internet dédié http://sodexo4youdays.sodexo4you.be/fr, la question subsidiaire sert à désigner le gagnant parmi les Participants ayant répondu correctement aux questions
b. payer au moins une fois dans un établissement sélectionné avec sa Sodexo Card® (Lunch Pass®).

Le concours commence le 1er décembre à 14h et prend fin le 31 décembre 2018 à 23H59 précises.

ARTICLE 4 – Commerçants

Les établissements sont les boucheries et traiteurs qui acceptent la Sodexo Card® (Lunch Pass®) avec un terminal de paiement actif.

ARTICLE 5 – Prix

L'Organisateur effectuera le tirage après la fin du concours, sur la base de la liste des Participants qui ont donné les bonnes réponses. Le tirage est assuré par un programme informatique spécialisé et objectif : toute contestation de la méthode d'attribution des prix est exclue.

Les prix que le Participant peut gagner sont présentés sur la page du concours sur le site http://sodexo4youdays.sodexo4you.be/fr

ARTICLE 6 – Gagnants

L'Organisateur avertira les gagnants par un e-mail envoyé à leur adresse mail spécifiée. Les gagnants acceptent que leur photo et un testimonial soient repris dans les communications actuelles et futures liées au Sodexo4You (newsletter, Facebook, e-mailing, site internet, app) ou dans le cadre d'actions similaires.

En vue de la remise des prix, soit l'Organisateur, soit le Tiers, prendra contact par e-mail avec les gagnants afin de convenir de la meilleure solution. La remise des prix se fera en mains propres, pendant les heures de bureau (du lundi au vendredi, 9H00-17H00) au siège de Sodexo sis au Boulevard de la Plaine, 15 à 1050 Bruxelles.
Les prix restent à la disposition du Participant deux mois après l'annonce du gain. Au-delà de cette date, le prix ne pourra plus être réclamé.

ARTICLE 7 – Données personnelles

Pour prendre part au concours, le Participant doit fournir certaines données personnelles. Il s'agit du nom, du prénom et des coordonnées complètes, ainsi que des autres données personnelles éventuellement demandées dans le formulaire de participation. Les données personnelles seront exclusivement utilisées par l'Organisateur ou le Tiers dans le cadre du concours, y compris pour la publication des gagnants et pour l'envoi des prix gagnés.

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel ainsi qu'à la Politique de vie privée disponible sur le site web sodexo4you.be, l'Organisateur traitera en tant que responsable de traitement, les données des Participants en veillant à leur confidentialité et à leur sécurité.

Sur demande écrite via le formulaire mis à disposition sur le site web sodexo4you.be (disponible via l'onglet : Besoin d'aide ?), ou par la poste, à l'attention du Special Data Protection Contact, à

l'adresse citée à l'article 1, tout Participant peut disposer de ses droits ou introduire une plainte.

ARTICLE 8 – Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur n'est pas responsable s'il doit annuler le concours en raison d'une force majeure.

L'Organisateur exclut toute responsabilité résultant de problèmes techniques du site de concours http://sodexo4youdays.sodexo4you.be/fr, de son réseau, ainsi que des problèmes dus à une connexion Internet défaillante entre le Participant et le(s) site(s), sans que cette liste soit limitative.

À cet égard, l'Organisateur ne peut pas davantage être tenu pour responsable des dommages corporels ou autres subis par les participants, leur équipement informatique et les données qui y sont conservées.

Enfin, l'Organisateur se réserve le droit de prolonger, d'interrompre ou d'annuler le concours, notamment en cas de fraude, sans devoir motiver sa décision et sans indemnité aux Participants.

ARTICLE 9 – Connaissance du règlement

Le règlement du concours est disponible (i) sur http://sodexo4youdays.sodexo4you.be/fr et (ii) sur demande à l'organisateur : mkt.svc.be@sodexo.com ou par la poste à l'adresse spécifiée à l'article 1.

En prenant part au concours, le Participant déclare avoir lu le présent règlement et l'accepter sans réserve.

ARTICLE 10 - Dispositions finales

Le Participant peut adresser les questions ou réclamations concernant le concours à l'Organisateur, par e-mail à mkt.svc.be@sodexo.com ou par la poste à l'adresse spécifiée à l'article 1.

Le concours est régi par le droit belge, de même que les éventuels litiges en relation avec le concours ou le règlement. En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles seront compétents.